

COMMUNE DEUX RIVIERES

Le DIX-HUIT SEPTEMBRE DEUX MIL DIX-HUIT à 19 H 30, le Conseil Municipal convoqué le 12 septembre 2018 s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame Colette LERMAN, Maire de Deux Rivières.

Date de convocation : 12 septembre 2018			
Conseillers en exercice : 23			
Présents : 14	Absents : 09	Procurations : 06	Votants : 20
Maire :	Colette LERMAN		
Adjoint :	Alain GODARD, Laurent GAUSSENS, Michèle BARY, Alain MION, Georgette BASSAN, Dominique TILMANT, Hubert LEVEQUE		
Conseillers :	Fabien MONCOMBLE, André GUEDON, Bruno GUEUX, Monique LAGARDE, Luc LANDRIER, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Gérard BERTHIER, Annie LAGARDE, Valérie LEGRAND, Jean-Pierre CASSEGRAIN, Véronique PLANCHAIS, Dominique SAVARY, Laurette NICOLLE, Dominique CHARLOT		
Absents représentés : Pouvoir de M. Alain GODARD à Mme Colette LERMAN, Pouvoir de M. Laurent GAUSSENS à M. Dominique CHARLOT, Pouvoir de Mme Michèle BARY à Hubert LEVEQUE, Pouvoir de Mme Georgette BASSAN à M. Jean-François SILVAN, Pouvoir de M. Jean-Pierre CASSEGRAIN à Mme Monique LAGARDE, Pouvoir de M. Dominique SAVARY à M. Fabien MONCOMBLE.			
Absents excusés : M. Bruno GUEUX, M. Luc LANDRIER.			
Absents non excusés : Mme Annie LAGARDE.			
Secrétaire : M. Sylvain LEHOUSSEL.			

====<<>>====

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 août 2018.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Restauration de l'estampe – Dorure du cadre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à rajouter ce point à l'ordre du jour.

DEL 2018/070 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

-DÉCIDE de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au budget primitif de la commune 2018 par les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
D 605 - accolay	achat de travaux		+ 6000.00
D 611 - accolay	prestation de service		- 1 067.00
D 611 - cravant	prestation de service		- 2 133.00
D 615231 - accolay	entretien et réparation de voirie		-12 653.67
D 615231 - cravant	entretien et réparation de voirie		+ 23 000.00
D 6226 - accolay	Honoraires		+ 2 916.67
D 6226 - cravant	Honoraires		+ 1 835.00
D 023 accolay	virement à la section d'investissement		+ 26 404.00
D 023 cravant	virement à la section d'investissement		+13 633.00
R 744 - accolay	FCTVA	+ 3 800.00	
R 744 cravant	FCTVA	+175.00	
R 74121- accolay	Dotation solidarité rurale	+ 17 800.00	
R 74121 - cravant	Dotation solidarité rurale	+ 35 700.00	
R 74127 - cravant	Dotation nationale de péréquation	+ 460.00	
TOTAL		57 935.00	57 935.00

INVESTISSEMENT

ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
D 21568-accolay	Matériel et outillage incendie		+ 1 067.00
D 21568 - cravant	Matériel et outillage incendie		+ 2 133.00
D 2132 - accolay	Immeuble de rapport		+ 25 000.00
D 2152 - accolay	Installation de voirie		- 3 300.00
D 2151 - cravant	Réseaux de voirie		+ 6 000.00
D 2188 - accolay	Autres Immobilisations corporelles		+ 4 350.00
D 2041582 - cravant	Subvention versée bâtiments et réseaux		+ 5 500.00
R 10222 - accolay	FCTVA	+713.00	
R 021-accolay	virement de la section de fonctionnement	+26 404.00	
R 021-cravant	virement de la section de fonctionnement	+ 13 633.00	
TOTAL		40 750.00	40 750.00

DEL 2018/071 – DÉCISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

-DÉCIDE de procéder aux ajustements budgétaires pour changement d'imputation au budget primitif de la commune 2018 par les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
D 60612-cravant	Energie et électricité		+ 20 000.00
D 60621-cravant	Combustible		-20 000.00
TOTAL			0.00

INVESTISSEMENT

ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
D 2135-cravant	Installations générales		- 4500.00
D 2151-cravant	Réseaux de voirie		+ 4500.00
D 2151-accolay	Réseaux de voirie		- 27 576.39
D 2152-accolay	Installation de voirie		+27 576.39
D 2135-cravant	Installations générales		+8 000.00
D 2181-cravant	Installations générales, agencement divers		-8 000.00
TOTAL			0.00

DEL 2018/072 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET CAMPING

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

-DÉCIDE de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au budget primitif du camping 2018 par les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
D 617	Etude et recherche		- 300.00
D 023	Virement à la section d'investissement		+ 300.00
TOTAL			0.00

INVESTISSEMENT

ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
D 2188	Autres immobilisations corporelles		+ 300.00
R 021	Virement de la section de fonctionnement	+300.00	
TOTAL		300.00	300.00

DEL 2018/073 – ACHAT D'UNE PARCELLE CADASTRÉE 001AD 335 – ACCOLAY

Monsieur le Maire délégué d'Accolay propose l'achat d'un bien immobilier, cadastré 001 AD 335, lieudit "Le Village" à Accolay, appartenant à M. KREIDE Claude, Robert, pour la somme de 25000 €, frais de notaire estimés à 2000 € en sus.

Ce bien d'une superficie de 250 m² est desservi par la rue de la Mairie et comprend un hangar avec cour et une ancienne écurie attenante et une bonne accessibilité (large portail sur rue).

L'objectif de cette acquisition est le transfert de l'atelier communal.

L'actuel atelier, d'une surface moindre (environ 75 m²), ne permet pas de remiser la totalité du matériel.

La toiture du hangar est en très bon état, un simple remaniage de la couverture est à prévoir sur l'ancienne écurie. Le terrain est desservi par un branchement d'assainissement collectif. Divers travaux d'aménagement seront nécessaires, mais le transfert de l'atelier communal pourra se faire dans un premier temps avec un minimum d'aménagements (branchements électrique et d'eau potable).

L'atelier actuel serait mis en vente et une estimation a été faite par Maître Odin. En outre, le stockage du matériel des Joutes accoloises permettrait de libérer un autre local communal et de le vendre également.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE l'acquisition du bien immobilier, cadastré 001 AD 335, lieudit "Le Village" à Accolay, pour la somme de 25 000,00 €,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune,
- MANDATE Madame le Maire pour signer tout document nécessaire à cette transaction.

DEL 2018/074 – PARTICIPATION FINANCIÈRE AU RECRUTEMENT D'UN MEDECIN

Madame le Maire explique que la Commune de Vermenton a signé un accord avec le cabinet de recrutement Vanderlee, afin concourir à l'installation d'un médecin généraliste libéral à la maison de santé de Vermenton.

La commune de Vermenton a pris en charge financièrement la totalité des honoraires du cabinet Vanderlee qui s'élèvent à 13 200,00 Euros.

Plusieurs communes de l'ancienne Communauté de Communes entre Cure et Yonne ont décidé de participer financièrement à ces honoraires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- EMET un avis favorable à la participation financière aux honoraires du cabinet Vanderlee,
- DIT que la participation financière de Deux Rivières sera de 5 500,00 Euros,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune,
- MANDATE le Maire pour signer tout document permettant l'application de cette décision.

DEL 2018/075 – AMÈNAGEMENT DE LA ROUTE « BAS DES BOUCHOTS SUD » ET DU CARREFOUR AVEC LA RD 606 A CRAVANT - CONVENTION AVEC L'ATD

Madame le Maire explique au conseil municipal que la commune envisage de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence Technique Départementale de l'Yonne pour l'aménagement de la route « Bas des Bouchots sud » et du carrefour avec la Route Départementale 606.

Il convient donc de passer une convention avec l'Agence Technique Départementale de l'Yonne afin de définir le contenu et les conditions de cette mission.

Le coût de cette prestation est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Coût à la journée		Estimation du temps passé	Coût total	
HT	TTC		HT	TTC
308,00 Euros	369,60 Euros	4 jours	1 232,00 Euros	1 478,40 Euros

Toute journée supplémentaire sera facturée dans les mêmes conditions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence Technique Départementale de l'Yonne pour l'aménagement de la route « Bas des Bouchots sud » et du carrefour avec la Route Départementale 606,
- ACCEPTE les conditions financières de cette mission telles que définies ci-dessus,
- MANDATE Madame le Maire pour signer tout document afférent.

DEL 2018/076 – ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'AIDE A LA DÉCISION POUR UNE ZONE BLEUE RUE D'ORLÉANS A CRAVANT - CONVENTION AVEC L'ATD

Madame le Maire rappelle aux conseillers que des problèmes réguliers de stationnement existent dans le bas de la rue d'Orléans à Cravant entre la porte d'Orléans et la place de la Fontaine, malgré la mise en place d'une limitation de stationnement maximum d'une demi-heure dans la journée depuis 2008 (arrêté n° 17/2008 du 24/05/2008).

A la suite d'un échange sur ce sujet lors de la réunion du Conseil Municipal du 6 août 2018, une étude de faisabilité pour remédier à cet état de fait par l'aménagement de la rue d'Orléans du porche au carrefour avec la rue Bleue va être confiée à l'Agence Technique Départementale.

Il convient donc de passer une convention avec l'Agence Technique Départementale de l'Yonne afin de définir le contenu et les conditions de cette mission.

Le coût de cette prestation est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Coût à la journée		Estimation du temps passé	Coût total	
HT	TTC		HT	TTC
308,00 Euros	369,60 Euros	3 jours	924,00 Euros	1 108,80 Euros

Toute journée supplémentaire sera facturée dans les mêmes conditions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire,
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence Technique Départementale de l'Yonne pour l'aménagement de la rue d'Orléans du porche au carrefour avec la rue Bleue,
- ACCEPTE les conditions financières de cette mission telles que définies ci-dessus,
- MANDATE Madame le Maire pour signer tout document afférent.

DEL 2018/077 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 – DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Madame le Maire rappelle aux conseillers que le recensement des habitants de la commune de Deux Rivières va être réalisé en 2019 et que cette enquête se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Aussi il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant cette campagne de recensement.

Madame Laurette NICOLLE ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire,
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de désigner un coordonnateur communal parmi les membres du Conseil Municipal,
- NOMME Laurette NICOLLE en tant que coordonnateur communal pour le recensement de la population de Deux Rivières qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

PROTOCOLE D'ACCORD - LITIGE PARTICULIER/COMMUNE DE CRAVANT

Madame le Maire informe les Conseillers que les éléments relatifs à ce point ne nous ont toujours pas été communiqués à temps pour la présente réunion du conseil, cette délibération est repoussée au prochain conseil.

DEL 2018/078 – RESTAURATION DE L'ESTAMPE – DORURE DU CADRE – PLAN DE FINANCEMENT

Madame la Maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération en date du 12 février 2018, la commune avait décidé de procéder à la restauration de l'estampe du « Christ en croix », œuvre bénéficiant d'une protection au titre des Monuments Historiques.

Ce projet, d'un montant de 3 074,55 € HT (3 689,46 € TTC), est subventionné à hauteur de 1 230 € par la Direction Régional des Affaires Culturelles (DRAC). Il bénéficie également d'un concours financier de 900 € de Cravant Patrimoine.

Les travaux, réalisés par l'entreprise A.G. Conservation, sont actuellement en cours.

En 2019, il conviendra de procéder à la dorure du cadre restauré dont le coût est estimé à 2 100 € HT (2 520 € TTC), subventionnable par la DRAC à hauteur de 40 % suivant le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES	
	€uros HT	€uros TTC		€uros
Dorure du cadre de l'estampe	2 100.00 €	2 520.00 €	Subvention DRAC 40% du HT	840.00 €
			FCTVA 16,404 % sur le TTC	413.38 €
			Fonds propres	1 266.62 €
Total des dépenses	2 100.00 €	2 520.00 €	Total des recettes	2 520.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, sur proposition de Madame le Maire, au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ARRÊTE le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus,
- CHARGE Madame le Maire de solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour cette restauration,
- AUTORISE Madame le Maire pour signer tout document afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire fait part aux conseillers d'une information de M Alain GODARD concernant le réseau d'eau potable de Deux Rivières pour la partie Cravant.

Suite au rapport de la phase 1 de l'étude et mises au point avec le cabinet PMH, il a été passé une commande complémentaire d'installation de captage des débits au niveau des réservoirs et en sortie de supprimeur sur les branches Pérignon – Chevilly.

Le coût de cette commande s'élève à 10 160 € HT, avec un subventionnement attendu de la part de l'AESN à hauteur de 40%.

Mme le Maire informe les conseillers que la délibération n°2018/020 du 28 juin 2018, relative aux travaux de voirie 2018 à Cravant, l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de travaux correspondant et lui déléguant toute compétence dans ce dossier n'a pas été utilisée.

Dans le cadre de la délibération permanente, n°2018/020 du 23 mars 2018, relative aux travaux sur l'ensemble du territoire de la commune de Deux Rivières avec le SDEY et de la participation financière de la commune, Madame le Maire informe les conseillers qu'une convention relative à des travaux d'éclairage public sur la commune déléguée d'Accolay a été signée, en accord avec M. CHARLOT, Maire délégué d'Accolay, pour une participation communale de 5 194.12 €uros.

Mme le Maire informe que des frais ont été engagés dans un logement communal afin de le mettre en conformité. La somme qui avait été initialement budgétée dans le but d'améliorer le confort de ce logement a été employée pour ces travaux.

La station Multisports va être finie dans la semaine.

M. le Préfet de l'Yonne inaugurera cette installation le mardi 16 octobre à 11h.

Mme le Maire informe les conseillers qu'une visite de l'aire de jeux à Cravant a eu lieu le 4 septembre

par les service de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Une épaisseur de gravier de 30 cm est requise pour amortir d'éventuelles chutes, et la rénovation de certains jeux devra être entreprise.

Le rapport envoyé par les services de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes suite à cette visite est rédigé de façon désagréable. Mme le Maire a exprimé dans sa réponse son mécontentement quant à la forme de ce courrier.

Une réunion regroupant toutes les associations d'Accolay et de Cravant va être organisée par Mme George BASSAN.

M. le Maire délégué d'Accolay rappelle l'interdiction de brûler les végétaux, respectant ainsi l'arrêté préfectoral.

M. Hubert LEVEQUE informe de disfonctionnements récurrents de la chaudière de l'école de Cravant. Une réunion est prévue avec l'installateur et le constructeur fin septembre afin de prendre toutes dispositions pour que cette installation neuve fonctionne correctement.

Mme Monique LAGARDE informe que la poterie du Pont à Accolay a été dégradée et taguée.

Mme Monique LAGARDE signale qu'il y a des problèmes dans la distribution par la Poste de courriers et de colis à Accolay depuis la création de la commune nouvelle.

Mme le Maire rappelle comment doivent être rédigées les adresses postales.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée pour le mercredi 17 octobre 2018 à 19h30 à Cravant.

La séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire, Colette LERMAN

